

En Bref cette semaine

Bilan climatique hivernal :

Des conditions humides et une douceur exceptionnelle

Chou fleur : *Mycosphaerella* de fortes attaques sur variétés sensibles.

Chou pommé : *Xanthomonas campestris*, Présence très importante en raison du temps doux et humide.

Romanesco : *Mulot sylvestre*, principal ravageur en hiver sur cette culture.

Artichaut : *Pourritures de souches* (les dégâts vont se révéler à la reprise) et nombreuses *Limaces* dans le cœur du feuillage.

Poireau : *Rouille* des attaques importantes

Carotte : Attaques tardives de *mouches* et présence de *pythium*

Légumes anciens : Effets climatiques

Gros ravageurs : Les règles de lutte en 2016.



Phytophthora sur feuillage en chou pommé (Photo CA29)



Pourritures hivernales dues au *Phytophthora megasperma* (Photo CA29)



Bilan climatique hivernal

Pluviométrie (mm)	novembre		décembre		janvier		Février (1-15)	
	2015	Moy 30 ans	2015	Moy 30 ans	2016	Moy 30 ans	2016	Moy 30 ans
Pleumeur(22)	59.2	83.8	28.2	90.6	144.6	78.9	115.4	36.5
Saint Pol(29)	65	102.6	80.4	109.6	225.2	100.4	130.2	40.0
St Coulomb(35)	50.5	86.4	26	80.1	110.5	66.9	58.5	28.8
Auray(56)	53.6	94.8	92.2	102.5	267.4	101.6	79.8	34.6

Températures moyennes	novembre		décembre		janvier		Février (1 au 15)	
	2015	Moy 30 ans	2015	Moy 30 ans	2016	Moy 30 ans	2016	Moy 30 ans
Pleumeur(22)	12.6	10.7	11.3	7.9	7.73	7.7	7.36	7.8
Saint Pol(29)	12.5	11.01	12.1	8.9	8.9	8.2	8.0	7.8
St Coulomb(35)	12.1	9.1	10.9	6.5	7.2	6.1	7.3	6.2
Auray(56)	12.4	9.2	11.9	6.6	7.9	6.3	7.8	6.3

Source des normales : Météo Bretagne 1981-2010 (30 ans)

Des conditions très humides et plutôt douces sévissent sur la Bretagne, avec comme conséquences un engorgement des sols, des phénomènes érosifs prononcés et une accélération de la maturité des choux-fleur (1 mois d'avance sur la campagne) se traduisant par une diminution de la qualité, (Chitounes et florettes disjointes, faible couverture des pommes) et une saturation des marchés. Les conditions sanitaires sont également préoccupantes, avec une accentuation des maladies fongiques.

Choux

Présence forte de **mycosphaerella** dans les parcelles sans protection fongicide. Attaques plus fortes dans le Finistère qu'en Ille & Vilaine. Les fortes attaques provoquent des chutes de feuilles, entraînant des pertes de calibres. Les attaques tardives entraînent l'apparition de taches sur les couronnes, sources de litiges commerciaux.

La **stratégie de protection** se gère essentiellement à partir du choix variétal. Les variétés à haute tolérance au mycosphaerella ne couvrent cependant pas tous les créneaux de production.

Liste des **variétés de chou-fleur résistantes** (Ne nécessitant pas de protection contre le mycosphaerella) : Faoh, Dionis, Fozell, Frehel, Festnoz, Füllenn, Morgan, Malo, Awen, Vedis, Darwin, Delon.



Perte de feuilles due au mycosphaerella
(Photo CA29)

Chou pommé

Xanthomonas campestris ou **nervation noire des crucifères**

Lésion sur le bord des feuilles d'abord en forme de V puis sur toute la bordure du limbe.

Présence très important de **Xanthomonas campestris** sur tout le secteur Nord Bretagne. Cette bactérie a vu ses populations exploser en deuxième quinzaine d'août suite aux pluies importantes de cette période (150 à 200 mm d'eau). Normalement cette bactérie a une incidence faible en Bretagne, dès l'arrivée des températures plus froide (octobre/novembre). Le maintien de températures très au-dessus de normales (2 à 3°C au dessus de la moyenne en novembre et décembre) a soutenu son activité en hiver.

Romanesco

Le principal bio-agresseur du romanesco d'hiver est le **mulot sylvestre**. Ce rongeur présent dans la plupart des parcelles a une attirance particulière pour le romanesco (par rapport aux autres choux). Il grignote les pommes en cours de croissance et en particulier les pointes. Des déjections peuvent également être observées. Cette année des dégâts ont pu être observés depuis janvier.



Déjections de mulot sur pommes de romanesco
(Photo CA29)

Artichaut

Pertes de souches hivernales : Les excès d'eau dans les parcelles et le temps doux favorisent les attaques souterraines de *Phytophthora megasperma* (Mildiou des racines d'artichaut).

Les plantes dépérissent en lien avec la destruction du système racinaire qui devient fibreux avec une forte odeur alcoolique.

Les **attaques** ne sont pas immédiatement visibles, mais à la reprise de la végétation on constate des secteurs dépressifs avec des plants chétifs et jaunissants. La variété Castel est la plus touchée.

Les **moyens de lutte sont limités**. Il est indispensable pour l'implantation des cultures de choisir des parcelles bien drainées et d'éviter les semelles de labour lors de l'implantation ou sur les précédents.

Limaces (*Deroceras reticulatum* et *Arion hortensis*) : Favorisées par un hiver sans gelées importantes, elles sont très présentes dans le cœur du feuillage. Le risque de dégradation des capitules lors de la montaison est important.

Rappel de biologie : Les limaces pondent à l'automne (parfois même en fin d'été) et au printemps entre février et avril. Les pontes sont localisées à proximité des racines et des souches à quelques centimètres de profondeur (Selon l'humidité du sol au moment de la ponte). Les éclosions se produisent au printemps entre mars et mai. Les adultes de la génération précédente sont progressivement remplacés en mai-juin par les juvéniles de l'année.

La lutte contre les limaces est à réaliser sur la rotation en limitant les cultures qui les favorisent (CIPAN et cultures de printemps), en soignant le désherbage, en enfouissant ou supprimant les déchets de culture qui permettent le maintien des limaces dans les parcelles (Déchaumage des céréales, broyage des parties aériennes), et en entretenant le linéaire adjacent (Fossés, talus). Le maintien d'une structure aérée du sol favorisent également leur survie.

Quand c'est possible, le dédrageonnage précoce ou le binage des souches désorganisent les pontes et limitent les infestations ultérieures.



Limaces dans le feuillage, photo CA29

Poireau

Présence assez importante de **rouille** (*Puccinia porri*) en Ile et Vilaine (50% de parcelles portant des symptômes, quelques parcelles sévèrement touchées).

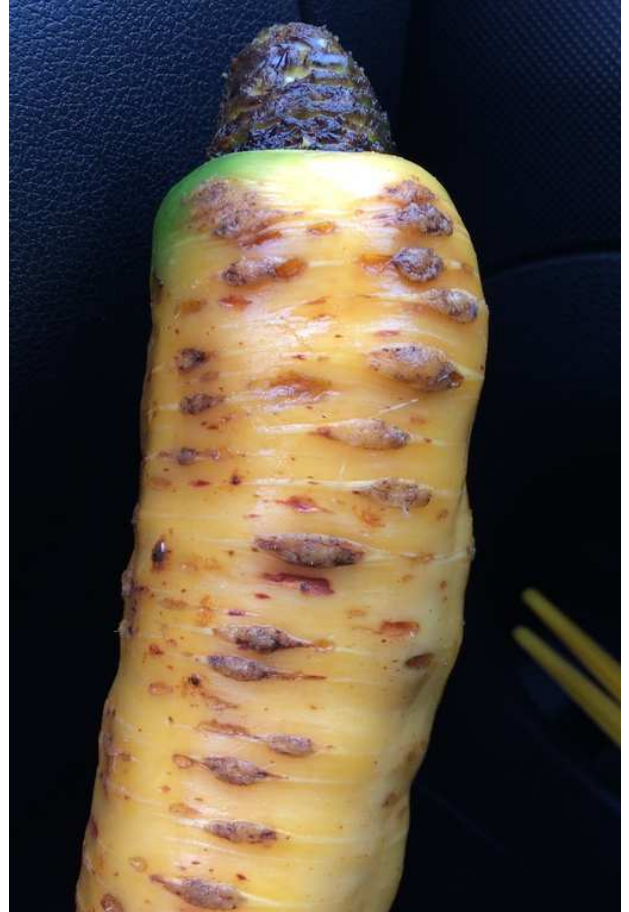
Symptômes : pustules orangées sur feuillage, plutôt sur les feuilles de base

La rouille est présente depuis la fin de l'été en raison des conditions humides du mois d'août et de l'automne, son développement provoque des pertes de rendement liés à une augmentation de l'épluchage.

Carotte

Mouche de la carotte : Les vols se sont prolongé assez tard cet automne, même si ceux-ci étaient de faible intensité ils ont provoqué des dégâts encore observables actuellement, en particulier sur les rangées de bordure. En arrachage manuel les conséquences sont limitées (tri possible), mais en récolte mécanisée il est préférable de ne pas récolter ces rangées ou de les récolter à part.

Pythiums : Des attaques sur racines sont parfois signalées. La partie souterraine présente des boursoffures. Les pertes restent cependant marginales.



Attaques de pythiums sur carottes
(Photo CA 29)

Légumes anciens (Navet, rutabaga, topinambour, crosnes)

Qualité pénalisée par un climat froid sur les derniers semis d'automne qui ont du être retardés, se traduisant par des baisses de calibre et une plus grande irrégularité des produits. Pas de problèmes sanitaires particuliers.

Gros ravageurs (*Choucas, Lapins, Lièvres, Pigeons*) :

Prévision et évaluation du risque : *Risque moyen à fort*

Les réglementations de lutte contre les nuisibles diffèrent selon les départements :

Sur les lapins, dans les communes où le lapin est classé nuisible, chasse possible du 20/09/2015 au 29/02/2016. Il n'est pas classé nuisible en Ille & Vilaine, et n'est donc chassable que pendant la période normale d'ouverture de la chasse. Dans le Morbihan, possibilité de prolongation de la période de chasse jusqu'au 31/03-2016 sur autorisation préfectorale.

Sur les corvidés

Chasse possible de la corneille et du corbeau freux pendant la période légale d'ouverture de la chasse.

Le **corbeau freux** est classé nuisible dans le Morbihan et l'Ille et Vilaine et peut être tiré dans ces départements du 1er mars au 31 mars sans formalités, et du 1er avril au 31 juillet sur autorisation préfectorale. Le piégeage est également autorisé toute l'année dans ces mêmes départements.

La **corneille** est classée nuisible dans l'ensemble de la Bretagne, donc chassable du 20 septembre au 31 juillet (Autorisation préfectorale entre le 1er mars et le 31 juillet) et piègeable toute l'année.

Le **choucas des tours** est une espèce protégée qui ne peut être qu'effarouchée (Sauf dérogation de tir par lieutenant de louveterie)

Le **pigeon** peut être chassé du 20 septembre au 20 février. Il est classé nuisible sur cultures légumières dans le Finistère, les Côtes d'Armor et dans le Morbihan, mais pas en Ille et Vilaine. Destruction à tir possible du 21 février au 31 juillet (avec ou sans autorisation préfectorale selon les départements et les périodes de tir). Le piégeage est interdit.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

Les observations contenues dans ce bulletin ont été réalisées par les partenaires suivants : CA22, CA29, CA35, CA56.

Direction de publication

Chambre Régionale d'Agriculture, ZAC Atalante Champeaux
35 042 Rennes. Tél : 02 23 48 23 23
Contact : Alix Deleglise, animatrice filière

Rédigé par :

Chambres d'agriculture de Bretagne
Kergompez
29250 St Pol de Léon
Contact : Nicolas Mezencev, Jean Luc Péden,
Animateurs légumes. Tél : 02 98 69 17 46

st.pol@finistere.chambagri.fr

Comité de relecture :

Chambres d'agriculture de Bretagne,
DRAAF-SRAL